



<p>1 - Limites</p> <ul style="list-style-type: none"> 07-02 Limite de site patrimonial remarquable 07-03 Limite de PSMV à l'intérieur du Site Patrimonial Remarquable 07-04 Limite de zones 07-05 Limite de secteur à orientations d'aménagement et de programmation <p>2 - Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques</p> <ul style="list-style-type: none"> 07-06 Immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques <p>3 - Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés, à conserver, à restaurer, à mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> 07-07 Éléments particuliers protégés au titre de leur intérêt 07-08 Éléments extérieurs particuliers 07-09 Mur de soutènement, rempart, mur de clôture 07-10 Séquence, composition ou ordonnance architecturale ou urbaine 07-11 Immeuble ou partie d'immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité (type A) 07-12 Immeuble ou partie d'immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toitures...) (type B) 07-13 Parc ou jardin de pleine terre 07-14 Jardin de devant de pleine terre 07-15 Espace libre à dominante végétale 07-16 Jardin de devant à dominante végétale 07-17 Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble 07-18 Arbre remarquable ou autre élément naturel 	<ul style="list-style-type: none"> 07-19 Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale 07-20 Cours d'eau, réseau hydraulique ou étendue aquatique 07-21 Point d'eau ou source 07-22 Passage d'eau souterrain <p>4 - Immeubles non protégés</p> <ul style="list-style-type: none"> 07-23 Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé 07-24 Immeuble non bâti ou autre espace libre relevant des dispositions générales du règlement <p>5 - Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction</p> <ul style="list-style-type: none"> 07-25 Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées 07-26 Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées 07-27 Espace vert à créer ou à requalifier 07-28 Jardin de devant à créer ou à requalifier 07-29 Place, cour ou autre espace à dominante minérale à créer ou à requalifier 07-30 Limite imposée d'implantation de construction 07-31 Limite maximale d'implantation de construction 07-32 Hauteur imposée de façade 07-33 Hauteur maximale de façade 07-34 Hauteur maximale de faîtage ou de construction 07-35 Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur 07-36 Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
--	--